COMMUNE DE CHISA (Haute-Corse) SELURL Marie Anne PIERI Notaire de la république – Officier Public Résidence TADDEI Bastien BP 37 20270 ALERIA

Tél: 04.95.57.03.76 / Fax: 04.95.57.03.90.
Email: marie-anne.pieri@notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE: 23 novembre 2020

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaires de la prescription :

Mr Paul Charles Dominique MORACCHINI, demeurant à VENTISERI (20240), né à VENTISERI le 10 avril 1923, veuf de Mme Virginie ORSETTI, décédé à PRUNELLI DI FIUMORBO le 19 juillet 1998. Et Mme Charlotte-Simone MORACCHINI, épouse de Mr Yves Camille AUROY, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER (94470), née à VENTISERI le 5 mars 1928, décédée à CRETEIL (94000), le 17 septembre 2016.

<u>Désignation des Biens</u>:

COMMUNE DE CHISA (Haute Corse):

I/ En ce qui concerne Mr Paul MORACCHINI, uniquement les biens ci-après :

<u>Article 1</u>: Une parcelle de terre cadastrée section E n°795 Idit CHIOSELLA d'une contenance de 00ha 64a 04ca.

<u>Article 2</u>: une maison élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, cadastrée section E n°284 Idit CHISA d'une contenance de 00ha 01a 03ca.

II/ En ce qui concerne Mr Paul MORACCHINI et Mme Charlotte-Simone MORACCHINI, épouse de Mr AUROY, chacun pour moitié, le bien ci-après :

<u>Article 3</u>: une maison élevée d'un étage sur rez-de-chaussée cadastrée section E n°382 Idit CHISA d'une contenance de 00ha 01a 33ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Me Marie-Anne PIERI